

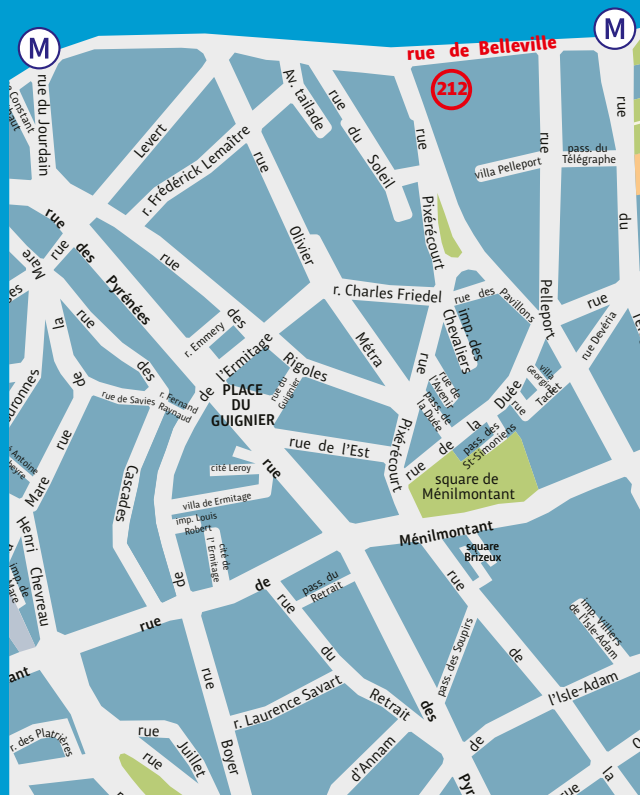
Missions déléguées

Le Département délègue la gestion des demandes au fonds d'aide aux jeunes (FAJP) à la PSA, pour le public sans domicile fixe :
→ sa mission est de soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 18 à 24 ans révolus.

Plus d'informations sur www.paris.fr/casvp

Plan d'accès PSA Belleville

212, rue de Belleville 75020 Paris
Métro Télégraphe (L11)
ou Place des fêtes (L11 ou 7B) • Bus 60 ou 48



Autres permanences d'accueil

PSA Bastille

Accueil d'hommes isolés à partir de 25 ans révolus, parisiens sans domicile fixe

5, rue Lacuée 75012 Paris • Tél. 01 53 46 15 00
Métro Bastille (L. 1, 5 ou 8) • Bus 20, 29, 65, 87 ou 91
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
fermé les 1^{ers}, 3^{es} et 5^{es} jeudis après-midi du mois

PSA Gauthey

Accueil des femmes seules à partir de 25 ans, familles avec enfants, couples sans enfant à charge, parisiens sans domicile fixe

39, rue Gauthey 75017 Paris • Tél. 01 55 28 86 10
Métro Brochant (L. 13) • Bus 31 ou 66
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
fermé les 1^{ers}, 3^{es} et 5^{es} jeudis après-midi du mois

PERMANENCE SOCIALE D'ACCUEIL Belleville



ACCUEIL DE FEMMES ET D'HOMMES ISOLÉS

• 18 à 24 ans révolus • Sans enfant à charge
• Parisiens sans domicile fixe

212, rue de Belleville 75020 Paris • Tél. 01 40 33 31 88
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h
fermé les 1^{ers}, 3^{es} et 5^{es} jeudis après-midi du mois



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Accueil

À votre arrivée en PSA, un personnel d'accueil évaluera votre situation.

Suivant votre situation, il vous sera proposé

→ **Soit une prise en charge à la PSA :**

- pour l'ouverture de droits
- pour un accompagnement dans le cadre de votre projet

À condition de justifier d'un des documents originaux d'identité suivants :

- carte nationale d'identité française
- passeport français
- titre de séjour (décret n° 94-294).

→ **Soit une orientation vers des services extérieurs :**

- vers d'autres administrations (Pôle Emploi, Préfecture, Mission locale, Caisse primaire d'assurance maladie...)
- vers des associations (accueil de jour, service social, domiciliation, restauration, santé...).

Le service social

- vous accueille, vous informe et vous oriente
- vous accompagne pour l'ouverture de vos droits et dans votre projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le service social peut vous aider en vous proposant :

- Une orientation vers une domiciliation administrative.
- Des aides facultatives (en espèce ou en nature)
Durée de présence à Paris et critères d'attribution
- Un soutien à votre demande d'hébergement auprès du SIAO

La mission du service social est de protéger les personnes vulnérables et personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'accompagnement social, un psychologue intervient à la PSA et peut vous recevoir en cas de besoin.

Services associés

En complément de votre accompagnement social, vous pouvez bénéficier du soutien des services suivants :

- les permanences de l'association « Droits d'urgence » (permanences juridiques généralistes et gratuites afin de permettre à toute personne en difficulté de connaître ses droits et de les exercer)
- les permanences de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) (ouverture de droits à la sécurité sociale).

Renseignez-vous à l'accueil de la PSA.